

Souvent de faible efficacité

## Les niches fiscales font de la résistance

Il y en aura plus à la fin de ce quinquennat qu'à son début



*Mécomptes publics,  
François Ecalte*

Les “dépenses fiscales”, parfois appelées “niches fiscales”, sont des dispositions législatives ou réglementaires dérogatoires par rapport à une “norme fiscale” de référence et qui entraînent des pertes de recettes pour l’État. Leur liste officielle, annexée au projet de loi de finances (PLF), est discutable car la norme à laquelle elles sont supposées déroger est elle-même parfois floue et contestable. Il arrive d’ailleurs que le ministère des Finances retire des dispositifs de la liste alors qu’ils existent toujours, et y ajoute des dispositifs qui existaient déjà auparavant.

### **Difficiles à contrôler**

Il faudrait réduire le nombre et le coût des dépenses fiscales. En effet, elles peuvent certes parfois permettre d’atteindre des objectifs pertinents de politique économique et être plus faciles à gérer que des aides et subventions, mais elles sont souvent plus difficiles à contrôler et contribuent à accroître la complexité du système fiscal. Elles vont en outre à l’encontre du principe de base d’une bonne fiscalité selon lequel les impôts à taux faible sur une assiette large sont moins dommageables pour l’activité économique que les impôts à

taux élevés sur une base étroite. Enfin, si les dépenses fiscales sont rarement évaluées, les évaluations disponibles montrent souvent leur faible efficacité.

“Les niches fiscales vont à l'encontre du principe de base d'une bonne fiscalité selon lequel les impôts à taux faible sur une assiette large sont moins dommageables pour l'activité économique que les impôts à taux élevés sur une base étroite. Si les dépenses fiscales sont rarement évaluées, les évaluations disponibles montrent souvent leur faible efficacité”

Or la liste du PLF 2022 compte 20 dépenses fiscales de plus que celle du PLF 2017 (471 contre 451). D'un côté, 93 créations et 63 suppressions de niches auront été votées depuis le dépôt du PLF 2017 si les propositions du PLF 2022 sont adoptées par le Parlement. D'un autre côté, des niches dont la suppression avait été votée avant septembre 2016 ont été retirées de la liste seulement entre septembre 2016 et septembre 2021, quand leurs effets budgétaires ont disparu. Il y aura donc plus de dépenses fiscales à la fin de ce quinquennat qu'au début.

### 85 M€ d'euros de pertes fiscales

Il est difficile de mesurer le coût de certaines dépenses fiscales : dans le rapport annexé au PLF 2022, seules 412 dépenses sur 471 sont chiffrées et il s'agit d'un ordre de grandeur pour 134 d'entre elles. Sous cette réserve, le coût des niches autres que le CICE est passé de 75,4 Mds€ en 2017 à 84,0 Mds€ en 2020 et il atteindrait 85 Mds€ en 2022, selon le ministère des Finances.

“Le coût des niches autres que le CICE est passé de 75,4 Mds€ en 2017 à 84,0 Mds€ en 2020 et il atteindrait 85 Mds€ en 2022”

Il est toutefois normal que leur coût augmente en euros avec l'activité économique et il est utile de le mesurer aussi en pourcentage du PIB pour voir si des efforts suffisants ont été faits pour le réduire. Or, en pourcentage du PIB, le coût serait au même niveau en 2022 qu'en 2017 (3,3 %, hors CICE). Il n'y aura donc pas eu de réduction du coût des dépenses fiscales au cours du quinquennat si on met de côté le remplacement du CICE par des allègements de cotisations sociales patronales. En outre, l'expérience montrant que leur croissance est souvent sous-estimée dans les prévisions du ministère des Finances, les dépenses fiscales de 2022 pourraient être supérieures à celles de 2017, même en pourcentage du PIB.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalte.

### A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalte](#)

Publié le 28/10/2021

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /